**Débat général sur le droit des personnes handicapées au travail et à l'emploi**

À l'occasion de sa 24ème session, tenue de manière virtuelle du 8 au 26 mars 2021, le Comité des droits des personnes handicapées tiendra un débat général sur le droit des personnes handicapées au travail et à l'emploi. Le débat général est organisé par le HCDH.

Son but consiste à la préparation, par le Comité, d’une *observation générale sur le droit des personnes handicapées au travail et à l'emploi*. L'objectif de l’observation générale consiste à renseigner les États parties à la Convention sur les mesures qu'ils devraient adopter pour assurer pleinement l’accomplissement des obligations de respecter, protéger et remplir les droits de l'homme des personnes handicapées en ce qui concerne l'article 27 de la Convention.

**Date et lieu**

Le débat général aura lieu en ligne, sur la plateforme Kudo :

* **le lundi 22 mars 2021 de 12:30 à 14:30 (heure de Genève), thème du débat « Les défis liés à la mise en œuvre de l’article 27 » ; et**
* **le mercredi 24 mars 2021 de 12:30 à 14:30 (heure de Genève), thème du débat « Bonnes pratiques et recommandations sur le droit au travail et à l’emploi des personnes handicapées ».**

**Participation**

Le Comité des droits des personnes handicapées invite les États parties à la CDPH, les entités et les institutions spécialisées des Nations Unies, les autres mécanismes des Nations Unies concernant les droits de l'homme des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les organisations de personnes handicapées et les autres parties intéressées à participer au débat général et à présenter des soumissions écrites.

**Soumissions écrites**

Les soumissions écrites sur le thème du débat général doivent être envoyées électroniquement **en format Word** à Mme Janna Iskakova (email : [jiskakova@ohchr.org](mailto:jiskakova@ohchr.org)) et à Mme Margherita Stevoli (email : [mstevoli@ohchr.org](mailto:mstevoli@ohchr.org)) indiquant "**Débat général sur l'art. 27" de la CDPH et, dans le corps du message, si la soumission peut être publiée sur le site Web de la CDPH sur cette Observation générale**. Les soumissions ne doivent pas dépasser 10 pages et le délai pour la réception finit **le 15 mars 2021**. Les soumissions écrites ne seront pas traduites, pour cela, elles doivent donc être soumises en anglais, français ou espagnol qui sont les langues de travail du Comité.

**Présentations orales**

Lors du débat général, un créneau sera réservé pour des présentations orales. Les représentants des États parties à la Convention, les entités et institutions spécialisées des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les organisations de personnes handicapées et d'autres parties intéressées qui souhaitent faire une présentation orale doivent indiquer leur intention de le faire (précisant le jour et le thème du débat) et envoyer leur présentation orale par voie électronique **en format Word** à Mme Janna Iskakova (email : [jiskakova@ohchr.org](mailto:jiskakova@ohchr.org)) et à Mme Margherita Stevoli (email : [mstevoli@ohchr.org](mailto:mstevoli@ohchr.org)**) au plus tard le 15 mars 2021**. Les présentations orales ne doivent pas dépasser 3 minutes. Le Comité fera de son mieux pour donner lieu à toutes les demandes de présentations orales. Cependant, il ne peut garantir que toutes les parties qui souhaitent prendre la parole pourront le faire en raison des contraintes de temps et en fonction du nombre de demandes reçues. Le Comité se réserve le droit d'organiser la liste des orateurs.

**Pour plus d'informations**

Pour obtenir plus d’informations sur le débat général, veuillez contacter le Secrétariat du Comité par email à l'adresse suivante : [jiskakova@ohchr.org](mailto:jiskakova@ohchr.org) et [mstevoli@ohchr.org](mailto:mstevoli@ohchr.org)